

Rapport administratif 2022¹

1. Introduction

Conformément à l'article VII de la Convention de l'ICCAT, le Secrétariat présente ce rapport à la Commission pour y relater les grandes lignes de ses activités durant l'exercice 2022.

2. Parties contractantes et coopérantes à la Convention

2.1 Parties contractantes

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte, au 18 octobre 2022, les 52 Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Cabo Verde, Canada, République populaire de Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Curaçao, Égypte, El Salvador, États-Unis, France/Saint-Pierre et Miquelon, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, République de Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Liberia, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay et Venezuela.

2.2 Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes

Outre le statut de partie contractante, la Commission peut également octroyer le statut de coopérant conformément à la procédure décrite dans la *Recommandation de l'ICCAT sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT* (Rec. 03-20). À l'heure actuelle, la Bolivie, le Costa Rica, le Guyana, le Suriname et le Taïpei chinois ont obtenu ce statut.

3. Approbation, ratification ou acceptation du protocole de Palma de Majorque

Lors de la 26e réunion ordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, qui s'est tenue en novembre 2019 à Palma de Majorque, en Espagne, les Parties contractantes à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ont adopté un protocole d'amendement de cette Convention. Le 5 décembre 2019, le Secrétaire exécutif de la Commission a déposé le Protocole auprès du dépositaire de la Convention, le Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Conformément à son article 13, le nouveau Protocole adopté à Palma de Majorque (Espagne) « *entrera en vigueur pour chaque Partie contractante qui l'acceptera le quatre-vingt-dixième jour suivant le dépôt auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'un instrument d'approbation, de ratification ou d'acceptation des trois quarts des Parties contractantes à la Convention, et par la suite pour chaque Partie contractante à la Convention restante, après son approbation, sa ratification ou son acceptation. Après l'ouverture à la signature du présent Protocole, conformément à l'article 12 ci-dessus, tout Gouvernement qui devient Partie contractante à la Convention est considéré comme ayant accepté le présent Protocole* ».

Le 11 septembre 2020, l'Union européenne a déposé un instrument d'acceptation du Protocole susmentionné. La Norvège l'a fait le 3 novembre 2020, le Canada le 23 juin 2021, le Japon le 30 juillet 2021 et le Belize le 3 février 2022.

¹ Données rapportées au 18 octobre 2022.

4. Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions

Le 17 décembre 2021, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organismes intergouvernementaux de pêche, le texte des Recommandations et Résolutions adoptées lors de la 27^e Réunion ordinaire de la Commission (en ligne du 15 au 23 novembre 2021), en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2021 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2020-2021, IIe Partie (2021), Vol. 1*.

Une fois écoulée la période de grâce de six mois depuis la diffusion des Recommandations et des Résolutions adoptées par la Commission, les Recommandations sont entrées en vigueur le 17 juin 2022 conformément aux dispositions de l'article VIII de la Convention de l'ICCAT.

5. Réunions intersessions, Groupes de travail et cours de formation de l'ICCAT

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2022 :

- Réunion du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (IOMS) (*en ligne du 7 au 8 février 2022*).
- Réunion du Groupe de travail sur le germon de la Méditerranée (*en ligne du 9 au 10 février 2022*).
- Réunion de préparation des données sur le listao (*en ligne, du 21 au 25 février 2022*).
- Première Réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (EMS), (*en ligne 28 février 2022*).
- Réunion intersessions de la Sous-commission 2 (y compris sur la MSE pour le thon rouge) (*en ligne, du 1er au 3 mars 2022*).
- Réunion du Groupe de travail ad hoc sur les normes du travail (*en ligne, du 14 au 15 mars 2022*).
- Réunion du Groupe de travail virtuel sur la révision du Règlement intérieur de la Commission (VWG-RRP) (*en ligne 28 mars 2022*).
- Réunion de préparation des données sur l'espadon de l'Atlantique (y compris la MSE pour l'espadon de l'Atlantique nord) (*en ligne, du 21 mars au 1er avril 2022*).
- Réunion du Groupe de travail ad hoc sur les systèmes de documentation des captures (*en ligne, du 4 au 5 avril 2022*).
- Réunion du Groupe de travail technique sur l'eBCD (GTT) (*en ligne, du 6 au 7 avril 2022*).
- Réunion de préparation des données sur le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (*en ligne du 18 au 26 avril 2022*).
- Réunion de référence de l'évaluation du stock du requin-taupe commun de l'Atlantique Nord-Est ICCAT-CIEM (*en ligne, 29 avril 2022*).
- Réunion du sous-groupe technique sur la MSE pour le thon rouge (*en ligne, du 3 au 6 mai 2022*).
- Deuxième Réunion intersessions de la Sous-commission 2 sur la MSE pour le thon rouge (*en ligne, du 9 au 10 mai 2022*).
- Réunion intersession du Groupe d'espèces sur les requins (*en ligne, du 16 au 18 mai 2022*).
- Réunion du sous-groupe technique sur la MSE pour les thonidés tropicaux (*en ligne, du 19 au 20 mai 2022*).
- Réunion d'évaluation du stock de listao (*en ligne, du 23 au 27 mai 2022*).
- Réunion intersessions du Sous-comité des écosystèmes (*en ligne du 31 mai au 3 juin 2022*).
- Réunion du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks (WGSAM) (*en ligne du 31 mai au 3 juin 2022*).
- Deuxième Réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (EMS), (*en ligne du 6 au 7 juin 2022*).
- 15^{ème} Réunion du Groupe de travail sur l'IMM (*en ligne, du 8 au 10 juin 2022*).
- Réunion du groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (*en ligne, 13 juin 2022*).

- Réunion ICCAT/CIEM d'évaluation du stock du requin-taube commun de l'Atlantique Nord-Est (*Lisbonne, Portugal/hybride, du 15 au 17 juin 2022*).
- Réunion d'évaluation du stock d'espadon de l'Atlantique (*en ligne du 20 au 28 juin 2022*).
- Réunion intersessions de la Sous-commission 1 (*Açores, Portugal/hybride, du 28 au 30 juin 2022*).
- Réunion d'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (*Madrid, Espagne/hybride du 4 au 9 juillet 2022*).
- Réunion du groupe de travail virtuel sur la révision du règlement intérieur de la Commission (VWG-RRP) (*en ligne, 13 juillet 2022*).
- Troisième Réunion intersessions de la Sous-commission 2 sur la MSE pour le thon rouge (*en ligne, 14 juillet 2022*).
- Deuxième Réunion du sous-groupe technique sur la MSE pour le thon rouge (*en ligne, du 5 au 9 septembre 2022*).
- Réunion du groupe de travail virtuel sur la révision du règlement intérieur de la Commission (VWG-RRP) (*en ligne, 13 septembre 2022*).
- Réunions des Groupes d'espèces du SCRS (*Madrid, Espagne/hybride, du 19 au 24 septembre 2022*).
- Réunion du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) (*Madrid, Espagne/hybride, du 26 au 30 septembre 2022*).
- Deuxième Réunion intersessions de la Sous-commission 1 (*en ligne, 13 octobre 2022*).
- Quatrième Réunion intersessions de la Sous-commission 2 sur la MSE pour le thon rouge (*en ligne, 14 octobre 2022*).

Outre les réunions précitées, les cours de formation et webinaires suivants ont eu lieu :

- Webinaires de 2022 des ambassadeurs sur la MSE pour le thon rouge (*en ligne, du 22 au 24 février 2022*).
- Sessions de l'atelier de formation en ligne de 2022 sur l'utilisation du système intégré de gestion en ligne de l'ICCAT (IOMS) (*en ligne, 28 avril 2022*).
- Sessions de l'atelier de formation en ligne de 2022 sur l'utilisation du système intégré de gestion en ligne de l'ICCAT (IOMS) (*en ligne, 1er septembre 2022*).
- Deuxièmes webinaires de 2022 des ambassadeurs sur la MSE pour le thon rouge (*en ligne, du 4 au 6 octobre 2022*).

6. Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent des organismes régionaux de la pêche (*cf. annexe 1* du présent rapport **STF_201/2022-Annexe1**) qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- Cours de formation des observateurs de MRAG-COFREPÊCHE (*Valencia, Espagne, du 9 au 13 mai 2022*).
- 15ème cycle de Consultations informelles des États parties (15e ICSP) à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de l'UNCLOS relatives à l'accord sur les stocks de poissons « Mise en œuvre d'une approche écosystémique de la gestion des pêches » (*New-York, États-Unis, du 17 au 19 mai 2022*).
- CoC FAO-CGPM - Groupe de travail sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (WGIUU), Groupe de travail sur le système VMS et les systèmes de contrôle connexes (WGVMS) et Comité d'application (CoC) (*Larnaca, Chypre, du 24 au 27 mai 2022*).
- Atelier du projet CGPM-MAVA visant à établir un cadre juridique régional pour la conservation des ressources et des écosystèmes marins vivants de la Méditerranée (CGPM-Lex). (*Dakar, Sénégal, du 14 au 15 juin 2022*).
- Groupe de coordination régionale sur les grands pélagiques (RCG LP) 2022 (*en ligne, du 15 au 17 juin 2022*).
- Améliorer les synergies entre les Organes régionaux de pêche et les autorités de la CITES : une initiative pour identifier les possibilités de renforcer la durabilité des captures, du commerce et des mesures de gestion pour les raies et les requins (*en ligne, 13 juillet 2022*).
- Dix-huitième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) (*en ligne, du 26 au 29 juillet 2022*).

- Cinquième session: Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (*New-York, États-Unis, du 15 au 26 août 2022*).
- 9e Réunion du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches (RSN) / 35e Réunion du Comité des pêches (COFI) (*Rome, Italie, du 2 au 9 septembre 2022*).
- Réunion de coordination régionale de la FAO pour l'Afrique, le Proche-Orient et la Méditerranée en ce qui concerne l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA) (*Dakar, Sénégal, du 3 au 7 octobre 2022*).
- Réunion du Conseil consultatif méditerranéen, MEDAC (*en ligne, 17 octobre 2022*).

7. Tirage au sort des marques

Programmes de marquage généraux de l'ICCAT

Des primes ou des cadeaux sont offerts par les organismes nationaux aux personnes ayant récupéré des marques pour promouvoir le retour des marques. L'ICCAT, pour appuyer ces programmes, organise, chaque année, un tirage au sort, assorti de prix de 500 euros.

En raison de la pandémie de COVID 19, la loterie de marques de 2020 et 2021 a été annulée. Le Secrétariat a inclus les récupérations de marques de 2020, 2021 et 2022 dans un tirage au sort unique lors de la réunion annuelle du SCRS de 2022.

Le dernier tirage au sort, qui s'est déroulé le 26 septembre 2022, a attribué des prix à cinq marques correspondant aux catégories suivantes : thonidés mineurs, requins, istiophoridés, thonidés d'eaux tempérées et thonidés tropicaux, respectivement.

Les marques gagnantes étaient les suivantes :

- *Thonidés mineurs* : La marque ATP140363 a été récupérée sur un thazard-bâtard (*Acanthocybium solandri*/WAH) par un citoyen du Royaume-Uni-Sainte Hélène, 368 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes du Royaume-Uni-Sainte Hélène.
- *Requins* : La marque 377878 a été récupérée sur un requin peau bleue (*Prionace glauca*/BSH) par un citoyen espagnol. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.
- *Istiophoridés* : La marque HM103152 a été récupérée sur un makaire blanc de l'Atlantique (*Tetrapturus albidus*/WHM). Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.
- *Thonidés d'eaux tempérées* : La marque AAB001007 a été récupérée sur un germon (*Thunnus alalunga*/ALB) par un citoyen espagnol, 267 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'UE-Espagne.
- *Thonidés tropicaux* : la marque ATP154333 a été récupérée sur un thon obèse (*Thunnus obesus*/BET) par un citoyen espagnol, 332 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'UE-Espagne.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Un tirage au sort supplémentaire, soutenu par le Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP), a de nouveau été réalisé cette année. Ce tirage au sort s'accompagnait de trois prix : le premier de 1.000 euros et le deuxième et le troisième de 500 euros pour les récupérations de marques apposées sur des thons rouges (*Thunnus thynnus*/BFT) uniquement. Les marques gagnantes et les récompenses sont les suivantes :

- *1.000 euros* : la marque BYP077339 a été récupérée par un citoyen albanais. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes du Canada.

- 500 euros : la marque BYP061592 a été récupérée par un citoyen italien.
- 500 euros : la marque AAB004368 a été récupérée par un citoyen croate.

8. Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année 2022, le Secrétaire exécutif a notifié toutes les Parties contractantes du montant de leurs contributions au budget 2022. Au mois de juillet 2022, un rappel a été envoyé aux Parties contractantes qui n'avaient pas effectué les paiements correspondants. Par la suite, pour les Parties contractantes qui n'avaient pas pris de mesures, un deuxième rappel a été envoyé en octobre. Le tableau ci-après récapitule les lettres envoyées aux Parties contractantes ayant des arriérés de contribution à l'ICCAT et au système eBCD :

	<i>Premier rappel Lettre du 13 juillet 2022</i>	<i>Second rappel Lettre du 11 octobre 2022</i>	<i>Premier rappel eBCD Lettre du 13 juillet 2022</i>	<i>Second rappel eBCD Lettre du 11 octobre 2022</i>
Angola	X	X		
Brésil	X	X		
Cabo Verde	X	X		
Côte d'Ivoire	X			
Curaçao	X			
Gabon	X	X		
Gambie	X	X		
Ghana	X	X		
Guinée équatoriale	X	X		
Guinée, Rép. de	X	X		
Honduras	X	X		
Islande	X		X	X
Liberia	X	X		
Lybie	X	X	X	X
Mauritanie	X	X		
Nigeria	X	X		
Panama	X	X		
Russie	X	X		
St Vincent et les Grenadines	X	X		
Sao Tomé et Príncipe	X	X		
Sierra Leona	X	X		
Syrie, Rép. arabe	X	X	X	X
Afrique du Sud	X			
Tunisie			X	X
Türkiye			X	
Venezuela	X	X		

9. Publications du Secrétariat en 2022

En 2022, les publications ci-après ont été éditées et sont disponibles sur la page web de l'ICCAT :

- Rapport de la période biennale 2020-2021, IIe partie (2021), Volumes 1, 2, 3 et 4 : anglais.
- Rapport de la période biennale 2020-2021, IIe partie (2021), Volumes 1, 2, 3 et 4 : français.
- Rapport de la période biennale 2020-2021, IIe partie (2021), Volumes 1, 2, 3 et 4 : espagnol.

- Volume 79 du Recueil de documents scientifiques, qui contient trois tomes.
- Bulletin statistique n°47, qui inclut les séries de capture par espèce et pays depuis 1950 jusqu'en 2020.
- Bulletin d'information de l'ICCAT (février 2022 et octobre 2022).

10. Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

10.1 Organisation

Le Secrétariat est organisé comme suit :

Secrétaire exécutif

M. Camille Jean Pierre Manel. Il est chargé de la sélection et de l'administration du personnel de la Commission ainsi que de la supervision de la mise en œuvre des principales fonctions de la Commission, telles que :

- Coordination des programmes de recherche
- Préparation des prévisions budgétaires à soumettre à la Commission pour examen
- Autorisation de déboursement des fonds conformément au budget établi
- Comptabilité des fonds de la Commission
- Préparation de la coordination avec les organisations apparentées
- Compilation des statistiques halieutiques nécessaires
- Préparation de rapports scientifiques, administratifs et autres

Secrétaire exécutif adjoint

Dr Miguel Neves dos Santos. Sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, il réalise toutes les tâches que lui délègue le Secrétaire exécutif, ce qui comprend la gestion du Secrétariat et la représentation du Secrétariat de l'ICCAT aux réunions à caractère technique et/ou administratif. De plus, il remplit les fonctions de coordinateur scientifique, en réalisant des tâches liées à la coordination de programmes de recherche, la compilation de statistiques halieutiques, la préparation de rapports et la coordination avec des organisations étroitement liées. Il est responsable du Département de traduction et de publications et est également chargé de la coordination du travail entre le Département scientifique, le Département des statistiques et le Département d'application. Il est, de surcroît, responsable de la coordination entre le Secrétariat et le SCRS, de la préparation des réunions du SCRS et de la gestion des documents de la réunion de la Commission. Enfin, il a assumé le rôle de coordinateur du projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités – phase II (JCAP-2) depuis le départ de l'ancienne coordinatrice.

Département scientifique

Compte tenu de son mandat visant à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques de thonidés, les membres de l'ICCAT mènent une vaste gamme d'activités scientifiques de suivi et de recherche. Le Secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, bien qu'une grande partie du travail pratique soit réalisée par les Parties contractantes.

Les activités de recherche, sous la supervision du Coordinateur scientifique, sont réalisées par le Dr. Mauricio Ortiz, chef du département et analyste des données halieutiques, la Dra. Ai Kimoto, experte en dynamique des populations et le Dr. Nathan Taylor, coordinateur des prises accessoires. Les principales tâches réalisées sont les suivantes : analyses des données pour soutenir/faciliter la soumission d'avis, établir les réunions et fournir les informations et données pertinentes, fournir les données d'entrée pour les processus d'évaluation de stock et assurer la compilation et le stockage de toutes les données pertinentes et la préparation des rapports.

Département des statistiques

Le Secrétariat maintient un grand nombre de bases de données qui contiennent des informations sur les statistiques halieutiques qui sont utiles pour l'évaluation des stocks et les registres liés à l'application, et qui sont essentiels pour l'avis scientifique et la prise de décisions sur la conservation et la gestion des stocks et des pêcheries de l'ICCAT. Les tâches fondamentales qui sont réalisées sont les demandes de données, les normes pour l'envoi des données, le développement des bases de données, le développement de logiciels (interfaces de l'utilisateur des bases de données et des applications en général), le contrôle de la qualité des données, la diffusion des données (structures, extraction et publication), l'inventaire des marques et la préparation des rapports.

Les activités en lien avec les statistiques, sous la supervision du coordinateur scientifique, sont réalisées par M. Carlos Palma, chef du département et biostatisticien, M. Carlos Mayor, programmeur et développeur de bases de données, M. Jesús García, programmeur de bases de données et expert en GIS, M. Juan Luis Gallego, technicien de programmation et M. Manuel Maestre, M. José Sanz et M. Dashiell Portel, développeurs de logiciels dans le cadre du projet de Système de gestion en ligne intégré (IOMS).

Département d'application

Ces dernières années, la Commission a adopté un nombre croissant de Recommandations et de Résolutions qui imposent aux CPC de déclarer divers types d'information, dont de nombreuses d'entre elles se rapportent aux mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS) ; il existe actuellement plus de 100 exigences de déclaration de ce type. Ce département assimile et transmet un grand volume d'informations. Ses tâches principales sont les suivantes: préparation des tableaux d'application et des résumés d'application et gestion de la correspondance s'y rapportant ; tenue à jour des registres de navires et autres types de registres de l'ICCAT ; mise en œuvre des programmes régionaux d'observateurs ; gestion du VMS ; inventaire des affrètements de navires et des accords d'accès ; inspection au port ; programme d'inspection conjointe ; rapports sur l'élevage de thon rouge ; rapports de capture périodiques (hebdomadaires, mensuels et trimestriels) ; données et validation des documents statistiques de l'ICCAT et du Programme de documentation des captures de thon rouge de l'ICCAT ; gestion de l'eBCD ; élaboration du recueil des réglementations en matière de gestion ; détermination des exigences en matière de déclaration ; gestion des demandes d'octroi du statut de coopérant et des demandes d'octroi du statut d'observateur ; compilation des rapports annuels ; suite donnée aux demandes liées à l'application ainsi que les tâches impliquant la correspondance générale avec les CPC, les organismes intergouvernementaux et autres. Le département est composé de Mme Jenny Cheatle (cheffe de département), de M. M'Hamed Idrissi et de M. Alberto Parrilla (coordinateurs des questions d'application), de la Dre Valerie Samedy (technicienne supérieure et gestionnaire du programme VMS), de Mme Dawn Baity (technicienne supérieure), de Mme Aldana Vieito (assistante d'application) et de M. Javier Martínez (développeur *full stack* chargé du système eBCD).

Département de traduction et de publications

Le Département de traduction et de publications est responsable des tâches relatives à la compilation, l'adoption, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports, des documents scientifiques, des entrées d'ASFA, des entrées de FIRMS, des fonctions de rapporteur, de la coordination des révisions par les pairs des documents scientifiques, des publications électroniques, des communications, ainsi que de la conception et de la gestion de la page web. Ce département est coordonné par le Secrétaire exécutif adjoint, le Dr Neves dos Santos, et est composé de Mme Marisa de Andrés (éditrice), de six traductrices : Mme Christine Peyre (français), Mme María José García-Orad (espagnol), Mme Rebecca Campoy (anglais), Mme Dorothée Pinet (français), Mme Karen Donovan (anglais) et de Mme Beatriz Motos (espagnol), ainsi que de M. Juan Carlos Muñoz (webmaster et programmeur de base de données).

Département d'administration et des finances

Ce Département effectue toutes les tâches administratives et financières du secrétariat. Ses principales tâches consistent en l'élaboration et le contrôle du budget, la comptabilité, l'élaboration des rapports administratif et financier, l'organisation des réunions de l'ICCAT, la gestion des fonds spéciaux, des ressources humaines au sein du Secrétariat, des achats, des voyages, de la réception, des archives, de la gestion de l'information sur les contacts, de l'inventaire de la bibliothèque et des publications, des photocopies, du scanner et du courrier. Le Département se compose de huit personnes : M. Juan Antonio

Moreno (Chef de Département en charge de la coordination de toutes les tâches inhérentes au département), Mme África Martín (comptable), Mme Ana Martínez (assistante comptable), M. Juan Ángel Moreno (chargé des photocopies et du courrier), M. Cristobal García (chargé des photocopies et de la bibliothèque), Mme Esther Peña (secrétaire administrative), Mme Gisela Porto (assistante administrative du Secrétaire exécutif) et M. Pablo Herranz (assistant administratif).

Technologies de l'information (IT)

M. Jesús Fiz, sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, est responsable des technologies de l'information et de la sécurité des systèmes d'information du Secrétariat de l'ICCAT. Ses principales tâches consistent à concevoir, planifier, gérer et assurer la maintenance et la protection des technologies de l'information au sein du Secrétariat. Il gère également la sécurité des systèmes d'information et de communication, aligne la sécurité de l'information sur les objectifs de l'ICCAT, facilite la mise en œuvre de la norme ISO 27001 et apporte un soutien technique à l'adaptation de la politique de protection des données.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Ce programme, qui a été lancé en janvier 2010, a comme objectif global l'amélioration de la base scientifique afin de formuler des décisions de gestion pour le thon rouge dans l'océan Atlantique et en mer Méditerranée. Le programme comprend une liste d'actions qui devront être réalisées pendant plusieurs années, comme par exemple la récupération des jeux de données de base, l'amélioration des connaissances sur les processus biologiques et écologiques fondamentaux ou l'amélioration des modèles d'évaluation et la formulation d'avis scientifique. Le programme est mis en œuvre par le Dr Francisco Alemany (Coordinateur), Mme Stasa Tensek (Coordinatrice adjointe) et M. Alfonso Pagá (Spécialiste en base de données).

10.2 Nouveaux recrutements

Au mois de mars 2022, Mme Marisa de Andrés a été engagée en tant qu'éditrice des publications. Elle exerçait précédemment les fonctions de traductrice du département d'espagnol depuis janvier 2001.

Faisant suite au changement de fonctions de Mme Marisa de Andrés, un avis de vacance de poste de traducteur a été publié et, au terme du processus de sélection, Mme Beatriz Motos a été engagée en mai 2022 en tant que traductrice d'espagnol.

Au mois de juin 2022, Mme Dawn Baity a été engagée en tant que Technicienne supérieure au sein du Département d'application.

Au mois d'avril 2022, le contrat de M. Dashiell Portel a été prolongé pour une période de 12 mois, en tant que développeur de logiciels (IOMS), afin d'intégrer le système UN/FLUX d'échange de données sur les navires, maintenir et améliorer la fonctionnalité d'assistance à l'utilisateur et le module d'aide et collaborer au processus de développement continu de l'IOMS. Afin d'effectuer le recrutement, un contrat a été signé avec l'Union européenne, qui couvrira 80% des coûts de ce développement.

11. Autres questions

11.1 Gestion des autres programmes

Il est à préciser que les informations financières de ces programmes et fonds sont données en détail dans le rapport financier.

Depuis 2005, les États-Unis apportent des contributions au Fonds spécial pour les données, établi conformément à la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* (Rés. 03-21), afin de contribuer à la participation des scientifiques des pays en développement aux réunions et aux travaux du Comité scientifique. Les contributions volontaires reçues en 2022 ont totalisé 49.850,00 euros et 120.240,00 euros.

Au mois d'avril 2021, le contrat conclu avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour les transbordements en mer, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 12-06] a été reconduit. En 2022, ce programme a été financé par les contributions volontaires de la République populaire de Chine, de la Corée, de la Côte d'Ivoire, du Japon, de la Namibie, de Saint Vincent et les Grenadines et du Taipei chinois et sa gestion continue d'être assurée par le Secrétariat.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs pour le thon rouge a été initié en 2009. À cette fin, le contrat conclu avec le consortium MRAG/COFREPECHE a été reconduit en avril 2022 afin de mettre en œuvre le recrutement et le déploiement des observateurs. Pendant cette période, des navires, des fermes et des madragues ont pris part au programme, lequel est financé par ses propres opérateurs.

Depuis 2008, les États-Unis ont effectué plusieurs versements pour le Fonds des États-Unis pour l'amélioration de la capacité des pays en développement. À cette fin, en janvier 2022, une contribution volontaire à hauteur de 70.080,00 euros a été reçue.

À la 16^e réunion extraordinaire de la Commission (Marrakech, Maroc, 17-24 novembre 2008), il a été décidé d'établir un Programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (communément dénommé « GBYP-ICCAT ») sur une durée initiale de cinq ans. Le programme se trouve actuellement dans sa douzième phase. L'Union européenne finance 80% de ce montant et le pourcentage restant est financé par les contributions versées à titre volontaire par l'Albanie, l'Algérie, le Canada, la République populaire de Chine, la Corée, le Japon, le Maroc, la Norvège, la Türkiye, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Taipei chinois.

Suite au Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP), qui s'est déroulé de 2014 à 2019, un nouveau projet spécial de cinq ans pour le renforcement des capacités financé par le gouvernement japonais, le Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités - phase 2 (JCAP-2), a débuté en décembre 2019. Son principal objectif est d'aider les CPC en développement de l'ICCAT à remplir leurs obligations en matière de collecte et de déclaration de données, ainsi qu'à mettre en œuvre efficacement les mesures de l'ICCAT.

Depuis 2011, la République populaire de Chine a réalisé de nombreux apports aux fins de la poursuite des activités du Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine.

Après l'approbation en 2020 de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 20-09), le Secrétariat a disposé, en 2022, d'une allocation de 40.000,00 euros à charge du budget de la Commission.

En 2013, le fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. À cette fin, le Maroc a envoyé, au mois d'avril 2022, une contribution volontaire à hauteur de 105.284,70 euros.

En 2013, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19) dont l'objectif vise à soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Le fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) a reçu une allocation de 80.000,00 euros à charge du fonds de roulement. En raison du peu d'activité prévue dans ce fonds, la Commission a décidé en 2017 de transférer le solde de ce fonds au nouveau programme stratégique de recherche. De plus, elle a décidé de le garder actif pour les activités futures, mais sans solde.

En mars 2017, le fonds de la Tunisie destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé.

En 2015, le fonds spécial pour le suivi, le contrôle et la surveillance (MCSF) a été créé pour soutenir et renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'inspection au port efficaces par les CPC en développement afin qu'elles puissent atteindre ou dépasser les normes minimales établies dans la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* [Rec. 14-08]. En janvier 2022, les États-Unis ont apporté une contribution volontaire de 17.520,00 euros.

En 2017, la Commission a décidé de créer le programme stratégique pour la recherche, dans le but de regrouper et d'inclure progressivement toutes les activités scientifiques de l'ICCAT dans son budget ordinaire. Le Secrétariat a disposé, en 2022, d'une allocation de 404.500,00 euros à charge du budget de la Commission ainsi que d'une contribution volontaire du Taïpei chinois d'un montant de 4.000,00 euros. Afin de compléter le financement des activités scientifiques de la Commission de 2022, inscrites dans le nouveau programme stratégique pour la recherche, qui n'étaient pas couvertes par le budget, un contrat a été signé, en 2022, avec l'Union européenne pour financer 64,16% des coûts, dont le montant s'élève à 701.385,00 euros.

En juillet 2022, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée de vingt-quatre mois en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités prévues dans la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 20-09), pour un montant total de 375.000,00 euros, dont 80,00% seront financés par l'Union européenne, et pour lequel une contribution de 210.000,00 euros a été reçue .

Un contrat a été signé, en 2022, avec l'Union européenne afin d'intégrer le système UN/FLUX d'échange de données sur les navires, de maintenir et d'améliorer la fonctionnalité d'assistance à l'utilisateur et le module d'aide et de collaborer au processus de développement continu de l'IOMS. Le contrat couvrira le recrutement pour 12 mois d'un développeur de logiciels ainsi que le matériel et les logiciels nécessaires à ce développement. Le contrat est doté d'un budget de 125.000,00 euros, dont 80% seront couverts par l'Union européenne.

En septembre 2021, le fonds des États-Unis pour les thonidés tropicaux a été créé pour soutenir les travaux d'achèvement liés au programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP) et pour financer une mise à niveau du logiciel afin de poursuivre le développement d'un outil d'aide à la décision sur les thonidés tropicaux.

En 2021, la Commission a approuvé la *Résolution de l'ICCAT établissant un projet pilote aux fins de la mise en œuvre de la surveillance électronique à distance (REM) à bord des navires de transformation du thon rouge* [Rés. 21-17]. Afin de financer ce projet, une contribution volontaire des États-Unis d'un montant de 50.100,00 euros a été reçue et un contrat sera signé avec l'Union européenne. Le contrat est doté d'un budget de 209.506,00 euros, dont 80% seront couverts par l'Union européenne.

11.2 Révision des Statuts et du Règlement du personnel de l'ICCAT

En 2022, le processus de révision des Statut et Règlement du personnel de l'ICCAT s'est poursuivi afin de procéder à une mise à jour complète par le biais d'un expert externe. Le document STF-210 présente l'état actuel de cette révision.